

Compte rendu de la CFVU¹ du mardi 23 septembre 2025
Rédigé par les élues/élus PULS

Ordre du jour :

1. Informations de la Présidente de l'université et des Vice-président-es ;
2. Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 juin 2025 ;
3. Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 1er juillet 2025 ;
4. Avis sur la création d'un double diplôme de licence mention « droit » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université d'Etat de Moldavie ;
5. Avis sur la création d'une formation délocalisée en master mention « management de l'innovation » (1ère et 2ème année) entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Universidade de São Paulo (USP), département de la FEA (Faculdade de Economia, Administração e Contabilidade) – Brésil ;
6. Avis sur la création d'un diplôme d'université parcours « droit des affaires franco-asiatique » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et University of Economics and Law (VNUHCM)- Hô Chi Minh / Vietnam (UEL) ;
7. Approbation du règlement des études de master de l'offre de formation 2025-2030 : mention « méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE) » de l'UFR de mathématiques informatique ;
8. Approbation du règlement des études de master de l'offre de formation 2025-2030 : mention « démographie » de l'institut de démographie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
9. Approbation des règlements des études des masters de l'offre de formation 2025-2030 : mention « économie de l'entreprise et des marchés (EEM) », « management de l'innovation », « management des systèmes d'information » et « management et commerce international » de l'école de management de la Sorbonne ;
10. Approbation pour régularisation des règlements des études adoptés en séance en juillet 2025 portant sur les masters de l'offre de formation 2025-2030 : mention « contrôle de gestion et audit organisationnel », « gestion des ressources humaines », « management et administration des entreprises » et « marketing, vente » de l'institut d'administration des entreprises (correction erreur matérielle) ;
11. Approbation des maquettes complémentaires des enseignements des premier et deuxième cycles de l'offre de formation 2025-2030 (ajustements techniques après adoption des principes pédagogiques en 2024) ;
12. Questions diverses.

La séance débute à 9h40. Les **VPCFVU** (Antonella Tufano et Jean-François Caulier) et la **VP déléguée à la formation et à l'apprentissage** (Patricia Vornetti) sont à la tribune. 37 votant·es dont 8 procurations.

¹ <https://www.panthonsorbonne.fr/universite/organisation/conseil-dadministration-ca/commission-formation-et-vie-universitaire-cfvu>

1- Informations de la Présidente de l'université et des Vice-président·es

Les VPCFVU excusent l'absence de la Présidente Christine Neau-Leduc qui est à la conférence de presse annuelle.

La VPCFVU indique que cette CFVU a un caractère plus technique car des points avaient été laissés en suspend lors de la dernière CFVU de juillet. Poursuite aujourd'hui pour permettre une rentrée sereine sur le plan administratif.

Le VPCFVU signale que les points divers seront traités en fin de séance et qu'ils ont reçu hier une motion portée par les élu·es étudiant·es Poing Levé mais que conformément à l'article 44 du règlement intérieur les demandes doivent être transmises 7 jours à l'avance sauf s'il y a un caractère urgent. Il appartiendra donc aux membres élu·es de la CFVU de se prononcer sur celui-ci préalablement à l'examen de cette motion (vote en « questions diverses »). La motion est transmise pendant la séance afin que les membres puissent prendre connaissance de son contenu.

2- Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 juin 2025

Adopté à l'unanimité.

3- Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 1er juillet 2025

Adopté à l'unanimité.

4- Avis sur la création d'un double diplôme de licence mention « droit » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université d'Etat de Moldavie

Les VPCFVU indiquent qu'il y a déjà eu un vote « pour » sur le principe en juillet mais il manquait des maquettes. Il s'agit aujourd'hui de formaliser clairement ce vote. Le dossier est complet. Il y a un soutien de l'ambassade.

Yann-Arzel Durelle-Marc (EDS²/porteur projet avec François-Guy Trébulle) rappelle qu'à l'appel de l'université de Moldavie et de l'état, l'EDS a mis en place un programme de double diplomation en Licence droit moldave et Licence droit français. Sur 4 ans car la L droit moldave est sur 4 ans (et non 3 comme en France). 1^{ère} année utilisée pour les étudiant·es moldaves à connaître le droit français et acquérir une meilleure aisance de la langue. Programme lourd, exigences non baissées. Le programme français repose en grande partie sur l'IED³ qui va partager ses ressources pédagogiques et techniques (tutorat et missions sur place de former les étudiant·es moldaves au droit français en français). Equilibre budgétaire assuré

² Ecole de droit de la Sorbonne

³ Institut d'études à distance

notamment grâce aux efforts du gouvernement moldave qui a constitué 20 bourses (au mérite) et à l'aide du MAE⁴ (subventions et un volontaire international).

Une élue CGT demande comment est faite la sélection. Elle a constaté des incohérences entre la maquette et la fiche financière.

Yann-Arzel Durelle-Marc indique que ce sont les universitaires moldaves qui la font sur place avec le renfort de l'Alliance Française et de l'ambassade de France. Pas de personnels P1 qui participe à la sélection.

Laure Christophe (DEVE⁵) dit que cela va être vérifié mais qu'il n'y aura plus ce genre d'erreurs/oublis à l'avenir car les maquettes seront intégrées au système d'information.

Le VPCFVU rappelle que la CFVU n'a pas à s'exprimer sur la fiche financière des diplômes car cela relève de la compétence du CA⁶.

Vote : 8 Abstentions, 0 contre, 29 Pour. Avis favorable.

5- Avis sur la création d'un diplôme d'université parcours « droit des affaires franco-asiatique » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et University of Economics and Law (VNUHCM)- Hô Chi Minh ville / Vietnam (UEL)

Rémi Bazillier (VPRI) présente le diplôme porté par l'EDS : DU droit des affaires niveau M1. Frais d'inscription qui permettent 7 missions d'enseignement. 1^{er} accord de mobilité étudiante. Réfléchir à d'autres projets de formations si celle-ci fonctionne bien.

Anne Rousselet-Pimont (Co-directrice EDS/élue Libre Ensemble) indique que ce n'est pas un nouveau partenariat. On a déjà bien travaillé avec eux d'où la poursuite.

Un élu SAP1 pose une question concernant la sélection. Il est mentionné que la liste des étudiant·es doit être envoyée par l'UEL. **Anne Rousselet-Pimont** confirme.

L'élue CGT fait remarquer que la fiche financière en ligne n'est pas la bonne. C'est celle pour la formation délocalisée (Brésil) mais **les VPCFVU** indiquent que ce n'est pas très grave car la CFVU ne se prononce pas sur le budget.

Un élu PULS s'étonne de cette remarque car il a toujours été possible d'émettre un avis / de commenter les fiches financières en CFVU notamment parce que l'on peut y voir la répartition des heures statutaires ou de vacation pour les DU (et cela a, au final, un impact sur les enseignements en formation initiale). Il rappelle que PULS a toujours alerté sur le fait que les enseignant·es titulaires ne devraient pas pouvoir faire un nombre trop important d'heures statutaires au sein d'un DU (mais en HC⁷). Il y a d'ailleurs un % à respecter.

⁴ Ministère des affaires étrangères

⁵ Direction des études et de la vie étudiante

⁶ Conseil d'administration

⁷ Heures complémentaires

Le VPRI indique que les heures calculées sur la fiche financière sont bien des heures complémentaires.

Une élue SAPI fait remarquer que si la fiche financière reste la compétence du CA, à la CFVU il est important de commenter les frais d'inscription pour les DU qui impactent les étudiant·es.

Vote : Absentions 8, Contre 6, Pour 23. Avis favorable.

6- Avis sur la création d'une formation délocalisée en master mention « management de l'innovation » (1ère et 2ème année) entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Universidade de São Paulo (USP), département de la FEA (Faculdade de Economia, Administração e Contabilidade) – Brésil

La VPCFVU rappelle que ce Master a déjà été adopté à l'unanimité par la CFVU du 25/03/2025.

Rémi Bazillier (VPRI) rappelle qu'il s'agit d'un partenariat stratégique avec l'université de Sao Paulo.

Florent Pralong (directeur EMS⁸) remercie les services DRI⁹, DAFB¹⁰, DEVE du long travail mené et indique que ce projet vise à permettre l'internationalisation de la mention management de l'innovation avec un parcours de formation délocalisée M1 et M2. Déclinaison entre plusieurs maquettes. Permettre ce parcours pour tous les étudiant·es de la faculté d'économie et d'administration. 1 maquette destinée aux module économie, module management, module comptabilité ... cours de jour et cours de nuit. La maquette vise à prévoir en M1 et M2 : 4 missions + des enseignements professionnels. Permettre des enseignements académiques et des témoignages des acteurs des systèmes économiques, institutionnels, chambres de commerce... Projet accompagné par le consulat de France à Sao Paulo. Une vraie attente pour être présent au Brésil. Pas de frais d'inscription car l'université de Sao Paulo est une université de l'état de Sao Paulo. Mobilité pour permettre à des étudiant·es dits autochtones qui bénéficient de bourses d'avoir cet enseignement. Il existe un programme similaire avec l'université de Lyon. Heures de cours non statutaires : heures complémentaires pour des enseignant·es de l'EMS.

Vote : adopté à l'unanimité. Avis favorable.

7- Approbation du règlement des études de master de l'offre de formation 2025-2030 : mention « méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE) » de l'UFR 27 mathématiques informatique ;

Approbation du règlement des études de master de l'offre de formation 2025-2030 : mention « démographie » de l'institut de démographie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / IDUP ;

⁸ Ecole de management de la Sorbonne

⁹ Direction des relations internationales

¹⁰ Direction des affaires financières et du budget

Approbation des règlements des études des masters de l'offre de formation 2025-2030 : mention « économie de l'entreprise et des marchés (EEM) », « management de l'innovation », « management des systèmes d'information » et « management et commerce international » de l'école de management de la Sorbonne / EMS.

La VPCFVU rappelle que tout ceci a déjà été vu en CFVU en juillet 2025. Mais reste à voter certains détails. Par la suite, les modifications ont été votées dans les conseils de composantes qui ont supprimé les notes planchers.

Un élu SAP1 indique avoir repéré dans le règlement des études du M management système d'information de l'EMS la mention de notes planchers : « note minimale à 6/20 ».

Florent Pralong (directeur EMS) indique qu'il s'agit très certainement d'un problème technique car il y a eu vote à l'unanimité du conseil de gestion de l'EMS pour bien supprimer toutes les notes planchers.

Laure Christophe (DEVE) indique que cela sera corrigé.

Vote en bloc EMS/IDUP/UFR27 : adoptés à l'unanimité.

- 8- Approbation pour régularisation des règlements des études adoptés en séance en juillet 2025 portant sur les masters de l'offre de formation 2025-2030 : mention « contrôle de gestion et audit organisationnel », « gestion des ressources humaines », « management et administration des entreprises » et « marketing, vente » de l'institut d'administration des entreprises (correction erreur matérielle) ;**

Le VPCFVU rappelle qu'il y a eu quelques erreurs « humaines » et qu'il faut donc aujourd'hui valider à nouveau car oubli de parcours en partenariat avec l'IAE. Le règlement des études a déjà été voté. Il s'agit d'une mise en conformité des parcours figurant au sein de cette mention.

Une élue du SAP1 indique que le SAP1 s'oppose aux notes éliminatoires présentes au sein de ce règlement d'études qui remettent en question au droit à la compensation.

La VPCFVU fait remarquer qu'il s'agit de formations en partenariat.

Vote : Abstentions 6, Contre 15, Pour 16. Adopté.

- 9- Approbation des maquettes complémentaires des enseignements des premier et deuxième cycles de l'offre de formation 2025-2030 (ajustements techniques après adoption des principes pédagogiques en 2024)**

Pas de commentaire.

Vote : Abstentions 9, Pour 28. Adopté.

10- Questions diverses

Motion proposée par le Poing Levé et soutenue par SAP1 et PULS concernant la demande de levée d'assiduité lors des mobilisations nationales. Comme la motion a été présentée hors délai, demande de vote sur le caractère urgent de cette motion. Si les membres votent pour son caractère urgent, elle sera alors étudiée puis mise au vote.

La VPCFVU indique que la motion peut être reportée à la prochaine CFVU du 14 octobre.

La VP déléguée à la formation et à l'apprentissage lit la motion.

« La rentrée est marquée par une contestation sociale importante. Les coupes budgétaires de 43,8 milliards proposées en juillet par le gouvernement attaquent directement les travailleurs, la jeunesse et prévoient à terme la privatisation des services publics, notamment celle des universités. À Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la jeunesse étudiante subit lourdement ces attaques, qui conduisent à des retards importants dans l'attribution des bourses, la fermeture de places en formation, et les étudiant-es étranger-es subissent en plus de la précarité, la sélection, les lois racistes du gouvernement et à qui on refuse des places à l'université. De plus, les coupes imposées par le gouvernement réduit largement le budget des laboratoires de recherche pénalisant tant les enseignant-es chercheurs que les doctorant-es. La possibilité de nouvelles acquisitions de livres pour les bibliothèques se retrouve également grandement restreinte. Enfin, pour les personnels ces coupes entraînent une dégradation des conditions de travail et un recours toujours plus fréquent aux contractuels. La CFVU réunie ce mardi 23/09 à 9h30 dénonce fermement les attaques austéritaires voulues par le gouvernement et appelle le CA à faire de même. Dans le cadre de la mobilisation nationale commencée les 10 et 18 septembre, elle demande au CA de prendre une résolution visant à ne pas relever les absences des personnels souhaitant se mobiliser dans les prochaines semaines, ni à sanctionner les absences des étudiant-es en cas de mobilisation annoncée. La levée d'assiduité permet à chacun-e de se mobiliser librement, et assure une fac ouverte où les étudiant-es peuvent se former et échanger sur le mouvement social. En cas de mobilisation, la CFVU rappelle que le distanciel n'est pas une alternative aux cours en présentiel. Il s'agit d'une solution inégalitaire et non réglementaire qui ne permet pas à tous les étudiant-es de suivre les cours dans de bonnes conditions. »

Une élue Poing Levé demande s'il est possible de défendre la motion avant de voter sur le caractère urgent pour ainsi la défendre.

Le VPCFVU indique que ce n'est pas pertinent et que la motion pourra ensuite être présentée le 14 octobre lors de la prochaine CFVU.

Un élu PULS indique que nous ne sommes pas à l'abri d'une mobilisation qui arrive avant le 14 octobre. D'ailleurs la prochaine mobilisation est annoncée pour jeudi 2 octobre. Il y a une urgence de la situation politique. Il est normal de voter le caractère urgent puisque la motion a été déposée hors délai mais si le vote sur le caractère urgent l'emporte il faut donc étudier la motion tout de suite après, sinon cela n'a pas de sens.

Le VPCFVU souhaite que le vote à caractère urgent soit fait avant de discuter de la motion elle-même. C'est la procédure.

Vote sur le caractère urgent pour examiner la motion :

Abstentions 6, Contre 11, Pour 18. Le caractère urgent est donc adopté.

La parole est donnée aux étudiant·es qui ont déposé la motion.

Une élue du Poing Levé explique qu'ils ont présenté cette motion en urgence étant donnée la situation politique nationale de la rentrée. La CFVU doit pouvoir discuter la demande de levée d'assiduité le jour des mobilisations notamment. La levée d'assiduité a été acceptée dans d'autres universités et il est important que l'université P1 l'autorise également. Il est important de laisser les étudiant·es se mobiliser et échanger les jours de mobilisation.

Une élue SAP1 soutient cette motion. Il faut s'attendre à ce que la mobilisation continue les prochaines semaines donc il est important de laisser les étudiant·es qui le souhaitent se mobiliser. L'université doit prendre position et les étudiant·es ne doivent pas être pénalisés à la fin du semestre. Il est aussi important de s'opposer au distanciel qui est une mesure inégalitaire.

Un élu SCP¹¹ se dit intrigué par le caractère composite de la motion. Il reconnaît qu'il est naturel de voter pour la levée d'assiduité liés à des événements exceptionnels mais il n'est pas d'accord avec certaines affirmations de la motion comme « le caractère raciste » des lois du gouvernement. Cela mérite d'être étayé.

Le VPCFVU rappelle que cette motion n'a aucun pouvoir de règlement. La levée de l'assiduité ne relève pas de la compétence de la CFVU (code de l'éducation article 712.6.1) mais de celle de la Présidente de l'université après consultation du CA.

La VPCFVU dit entendre plusieurs arguments de cette motion mais cela porte aussi sur la capacité à négocier qu'on peut avoir sur certains éléments du texte. On pourrait avoir une discussion sur le contenu du texte et le représenter plus tard. Par ailleurs, le distanciel relève aussi du code de l'éducation (liberté aux enseignant·es quant aux modalités de la poursuite pédagogique). La CFVU n'a pas non plus à s'exprimer sur ce point. Il aurait été important de pouvoir se concerter avant pour peut-être modifier une partie de ce texte.

Une élue SCP dit ne pas comprendre pourquoi on passe du temps à discuter de quelque chose qui, selon elle, n'est pas à discuter en CFVU. Discuter ou voter ce genre de motion en CFVU ne correspond pas à nos mandats.

Une élue Poing Levé répond que c'est le principe de la CFVU et de la démocratie universitaire de pouvoir discuter de certains points en « questions diverses ». Dans le passé, la CFVU a déjà pris position sur différentes choses en proposant au vote des motions politiques. Il s'agit ici en votant ce texte d'envoyer une demande au CA qui devra ensuite se prononcer. On sait très bien que la CFVU n'est pas décisionnaire mais il y a un message qui nous semble important à transmettre au CA ce qui est bien précisé dans le texte.

Un élu PULS se dit favorable à la motion. Cela peut aussi être un moyen préventif de minimiser les blocages. Il y a peut-être néanmoins des mots un peu forts dans ce texte ce qui ne veut pas

¹¹ Savoirs et confiance partagés

dire qu'il n'est pas d'accord (« lois racistes » elles sont plutôt discriminatoires notamment avec le dispositif *Bienvenue en France* qui crée des différences de droits d'inscription). On peut peut-être changer ce terme pour avoir plus d'adhésion.

Un élu LE¹² ne se dit pas en désaccord avec le texte mais il faudrait laisser du temps pour en discuter, l'amender et le représenter lors de la prochaine CFVU.

Un élu PULS signale qu'il a toujours été possible de déposer, discuter et voter des motions politiques en CFVU. Tout le monde sait bien que la CFVU n'est pas décisionnaire mais cela envoie un message au CA et à la Présidence. Et c'est aussi le rôle des instances de respecter la démocratie universitaire. La CFVU est le conseil où il y a le plus grand nombre d'élus/élus étudiant·es et il est important de les laisser s'exprimer. La CFVU doit rester un conseil où l'on peut débattre n'en déplaise à certains. Il rappelle que les coupures budgétaires concernent toute l'université dans son ensemble (la recherche, les formations, les postes, etc.) et pas uniquement les étudiant·es. Il remercie les étudiant·es qui se mobilisent encore une fois et regrettent que quelques collègues veuillent empêcher le débat. La levée de l'assiduité les jours de mobilisation permettrait plus d'échanges entre les étudiant·es et les personnels. On devrait être toutes/tous solidaires car l'université est en danger et cela nous concerne toutes/tous. Quant à la liberté pédagogique et l'utilisation du distanciel, cela n'est pas explicitement indiqué dans le code de l'éducation tout simplement parce que ce n'est pas réglementaire. On sait très bien qu'il y a beaucoup de dérives de ce côté-là. Il n'est pas réglementaire qu'un·e enseignant·e fasse dans son coin son cours en zoom en raison d'une grève, d'une absence ou d'un rattrapage de cours. Rien dans le code de l'éducation ne le mentionne, ne le permet ou ne l'oblige. D'ailleurs, on le voit très bien quand la Présidence envoie un info flash à l'ensemble de la communauté puisqu'elle ne mentionne jamais cette possibilité.

Un élu LE¹³ comprend les préoccupations mentionnées dans ce texte. C'est le rôle de la CFVU de faire émerger des débats. La CFVU peut très bien soumettre des motions. Il aurait cependant aimé recevoir la motion à l'avance pour pouvoir l'amender et le rendre plus unanime.

Une élue SAP1 indique qu'on peut amender le texte maintenant. Sur la question du distanciel, cela n'a effectivement rien à voir avec la liberté pédagogique, il revient bien à la CFVU de statuer car cette question n'est pas comprise dans le code de l'éducation (Article 6 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes). C'est bien au conseil de statuer sur l'utilisation du distanciel ce qui n'a pas été fait. Ce n'est pas à l'échelle d'un·e enseignant·e que la décision doit être prise. Cela doit être voté.

Une élue Fédé indique qu'ils ont fait partie de la discussion autour de la motion. La Fédé est pour la levée d'assiduité le jour des mobilisations. La Fédé rappelle qu'elle est contre le passage au distanciel en raison des inégalités à l'accès au numérique entre les étudiant·es. La Fédé soutient cette motion mais en l'amendant pour permettre un vote plus unanime.

Une élue SAP1 indique qu'on peut changer lois racistes en lois discriminatoires si cela convient. La mobilisation est intense donc on ne peut pas attendre encore 3 semaines.

¹² Libres ensemble

¹³ Libres ensemble

La VPCFVU indique que la prochaine CFVU se réunit le 14 octobre et qu'on a du temps. Concernant le point sur les personnels mentionné dans la motion, cela n'est pas du tout de la compétence de la CFVU.

Une élue Poing Levé indique que les mobilisations ne vont pas attendre le 14 octobre et le CA se réunit ce jeudi. Il est donc important qu'il se prononce également.

Il est entendu que la motion est finalement mise au vote en indiquant que certains éléments seront modifiés (« lois racistes » devient « discriminatoires »).

Vote : Absentions 6, Contre 11, Pour 18. La motion est adoptée et sera présentée au CA.

Fin de la séance 11h50.

Compte rendu rédigé par les élues/élus PULS : Emmanuel Charrier (DDL), Jean Dellemotte (EES), Aurélien Ramos (UFR08) et Antonine Ribardière : procuration (UFR08)

PULS, le site : <https://www.puls-p1.fr/>

